

## RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉCOLE DU 09-11-2009

**HORAIRES** : La classe a lieu de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30. Les enfants sont accueillis à partir de 8 h 35 et 13 h 20. Les élèves ne peuvent entrer dans la cour avant l'heure réglementaire même si les portes sont ouvertes, la surveillance n'étant assurée que pendant les heures réglementaires. Pendant les périodes d'accueil, de 8 h 35 à 8 h 45 et de 13 h 20 à 13 h 30, les parents doivent aviser le maître de service du motif de leur entrée dans l'école. Un élève ne peut quitter l'école avant l'heure sans une demande écrite des parents qui doivent venir chercher l'enfant en classe. Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux enfants et aux parents de revenir dans les classes après 16h 30 pour chercher un cahier, un livre, un vêtement oubliés.

**ABSENCES** : Pour toute absence, une lettre justificative est obligatoirement adressée à l'enseignant(e) de la classe qui doit être prévenu(e) le plus tôt possible. Toute absence injustifiée sera signalée à l'Inspection Académique.

**VÊTEMENTS** : Marquer les vêtements afin d'en éviter la perte. Une tenue de sport est souhaitable (tennis, short ou pantalon de survêtement). Une paire de tennis sera réservée au sport à l'intérieur (gymnase et salle). Une blouse ou un tablier évitera tout problème pour les activités manuelles salissantes.

**HYGIÈNE** : Une parfaite propreté corporelle et vestimentaire ainsi qu'une tenue correcte sont exigées. Le maquillage n'est pas autorisé. Les parents doivent vérifier les cheveux de leurs enfants à cause des poux et effectuer un traitement si nécessaire. En cas de négligence, le médecin scolaire sera avisé.

**MATÉRIEL** : Chaque élève doit avoir son matériel : fournitures, cahiers, livres. Chacun doit prendre soin du matériel attribué. Les livres prêtés seront couverts. Tout ouvrage perdu ou abîmé sera remplacé ou remboursé par la famille. Les parents doivent veiller régulièrement au bon état du matériel. Un cartable renforcé est indispensable.

Les enfants ne doivent pas amener d'objets dangereux : cutter, couteau, parapluie...

L'école attire l'attention des parents sur les bijoux qui peuvent blesser : boucles d'oreilles, bagues....

L'école décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'un objet précieux, d'un objet de collection ou de tout autre jouet y compris un jeu électronique. Il est conseillé d'apporter un antivol pour le vélo ; l'école ne peut être tenue responsable du vol de celui-ci.

**LIAISON AVEC L'ÉCOLE** : Pour toutes les questions qui concernent le travail de l'enfant ou son comportement, s'adresser à l'enseignant(e) de la classe en prenant rendez-vous quelques jours à l'avance. A la fin de chaque trimestre, le livret scolaire est confié à la famille. Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé à l'enseignant(e).

Le Directeur reçoit les familles sur rendez-vous au 02.31.23.03.90 ou le vendredi matin sans rendez-vous.

**RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES** : Pour prendre contact ou rendez-vous avec les membres du RASED, téléphoner au 02.31.23.61.01. Permanence de la psychologue le lundi de 12 h à 13 h.

**RESTAURANT SCOLAIRE - TRANSPORTS – GARDERIE** : La garderie est ouverte de 7 h 30 à 8 h 35 et de 16 h 30 à 18 h 30. Le restaurant scolaire et la garderie communale sont placés sous la responsabilité du Maire d'Argences. Les parents doivent prévenir directement le restaurant scolaire en cas d'absence en téléphonant au 02.31.23.99.80. Un mot devra obligatoirement être remis la veille au Directeur de l'école si l'enfant ne doit pas prendre le bus. Les transports scolaires et la garderie pour les enfants utilisant ces transports sont placés sous la responsabilité de la Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire. Téléphone du Syndicat scolaire : 02.31.23.95.21. Permanences le lundi de 14 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 13 h.

### REMARQUES

Il est interdit de :

- \* pénétrer sans autorisation dans les classes pendant les récréations,
- \* courir dans les couloirs pendant les récréations et au cours des déplacements de décroisement,
- \* toucher sans autorisation aux matériels, ustensiles et appareils installés dans l'école,
- \* se montrer brutal envers les camarades,
- \* se livrer à des jeux dangereux,
- \* jeter des pierres et autres projectiles,
- \* grimper dans les arbres, sur les toits et soulever les grilles des cours.

Les élèves doivent se montrer polis aussi bien envers les enseignants, les aides éducateurs et les surveillants (cantine, garderie, transports) qu'envers leurs camarades.

L'enfant qui se blesse doit prévenir IMMÉDIATEMENT le maître de service.

Les enfants venant à l'école à vélo doivent mettre pied à terre sur le chemin longeant l'école.

---

### COUPON A REMETTRE A L'ENSEIGNANT(E) DE VOTRE ENFANT

---

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE : .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'École Élémentaire d' ARGENCES.

Signature de l'élève

Signature des parents ou responsables